

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 56

POUR PUBLICATION IMMEDIATE  
LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1965.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin annonce que le Canada accordera une aide substantielle au programme quinquennal tanzanien de création d'une force aérienne. Le gouvernement tanzanien a accepté l'offre d'aide du gouvernement canadien.

Le 6 avril 1965, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré en Chambre de communes "qu'en réponse à une demande venant du gouvernement du Tanzania, le gouvernement canadien s'est dit prêt à collaborer avec le gouvernement de ce pays, grâce à un programme d'aide à l'aviation offrant outillage et formation".

Tel qu'annoncé par M. Martin à ce moment une équipe d'étude composée de membres des forces armées canadiennes et d'agents du Service extérieur a depuis fait une visite au Tanzania pour établir les modalités les plus efficaces de l'aide canadienne. Se fondant sur les constatations et les recommandations de l'équipe, le gouvernement canadien a mis sur pied un programme détaillé d'aide qui a été accepté par le Tanzania. Le Canada fournira surtout des avions légers et moyens pour les transports militaires, avec matériel d'appui et pièces de rechange. Il a été prévu qu'au cours de ce programme d'aide, le Canada donnera à la force aérienne tanzanienne jusqu'à 4 avions Caribou et 8 avions Otter qui sont